

**TOUS ENSEMBLE
AVEC NOS
EXIGENCES
ET NOS
REVENDEICATIONS
POUR
LES SERVICES PU-
BLICS
ET LEURS
PERSONNELS**

CCP N° 0710 S 07441 / ISSN N°1255-8494

F

CHORUS 71



Déposé le 26 Sept 2005

En grève le 4 octobre

DANS L'EDUCATION

A cette rentrée, se met en œuvre une loi d'orientation pour l'école contestée par l'ensemble de la communauté éducative parce qu'elle tourne le dos à la réussite de tous.

Se concrétisent également les conséquences néfastes des coupes budgétaires dans l'enseignement public (alourdissement des effectifs de classe, réduction de l'offre d'éducation, chômage des précaires..).

Et quelle est la priorité du Ministre de l'éducation ?

Des propos inquiétants sur l'enseignement privé et ses besoins loin d'être contrebalancés par un courrier flatteur adressé à tous les enseignants. La priorité n'est pas là. Elle est aujourd'hui encore à la réussite de tous les élèves. Ce qui suppose un autre fonctionnement des écoles et des établissements, des pratiques nouvelles, un réel travail en équipe, le développement de la formation initiale et continue des personnels...

Autant de mesures permettant de lutter réellement contre l'échec scolaire. Cela demande aussi des moyens nouveaux en terme de choix budgétaires. Les conditions de la rentrée, les attaques sur le service public exigent une mobilisation d'ampleur.

La grève du 4 octobre en convergence avec l'ensemble des salariés en sera une première étape.



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire

- (page 1) Editorial : Dans l'Education
- (page 2) Sectorisation des collèges de Chalon : c'est parti...
- (page 2) Rentrée humide... Lorsque la DHG plonge, les élèves se noient !
- (page 3) Réformes : Education Nationale ou éducation libérale ?
- (page 4) Les surenchères sur l'emploi.
- (page 4 & 5) Non aux remplacements
De Robien.
(page 5-6-7 & 12)
Organisation du 4 octobre.
- (page 8 et 10) Loi du 9 décembre 1905.
Chagny : Histoire et actualité de la Laïcité.
- (page 9) Dix francs le litre.
- (page 9) Calendrier fédéral.
- (page 10) Emplois Vie Scolaire :
la précarité a de l'avenir
- (page 10) Fête Altermondialiste Mâconnaise.
- (page 11) Formation Syndicale- STAGES-
- (page 12) Publicité CME.



Organe de la Fédération Syndicale Unitaire de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins , Directeur de publication : Yves LEMAL .** Trimestriel. ** Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 Fax : 03 85 43 69 70 *** Septembre 2005 *** Numéro 65



SECTORISATION DES COLLEGES DE CHALON : C'EST PARTI...

Après plusieurs années d'attente et de tergiversations, la nouvelle sectorisation des collèges de Chalon devrait se mettre en place dès la rentrée 2006. C'est en tout cas la volonté affichée par le Président du Conseil Général de Saône et Loire, qui a la compétence pour la carte scolaire des collèges, lors d'une réunion des Conseils d'Administration des collèges concernés qu'il a organisé à Chalon le 19 septembre. Les représentants de la ville et des organisations professionnelles étaient également invités.

Selon lui, après avoir examiné la situation des collèges en terme d'évolution des effectifs, de perspectives démographiques, il est urgent de procéder à une remise à plat de la carte scolaire des collèges chalonnais pour éviter toute pollution des réflexions et des décisions par les futures échéances électorales (2007). Ces décisions doivent s'appuyer sur des valeurs et des principes de mixité sociale, d'équilibre entre les enseignements et les options, de pérennité de ce qui sera mis en place.

Un comité de six personnalités (sages ?) devrait auditionner avant Noël 2005, tous les CA, élus, représentants des parents et personnels et faire les premières propositions. Les décisions devant être prises avant février 2006 pour examen des suites par les organismes paritaires.

Au cours de la réunion, la FSU 71, s'est félicité que cette question soit abordée avec une volonté de prendre des décisions. Elle a rappelé les principes qu'elle a mis en avant depuis 2002 : maintien des cinq collèges chalonnais, nécessité de ré-équilibre des effectifs autour d'un potentiel commun de 400 élèves (plus ou moins 10%), réalité d'une vraie mixité sociale dans chaque établissement, équivalence de l'offre et de la qualité de la formation (enseignements obligatoires et enseignements optionnels). Elle suivra avec attention ce dossier et engage ses représentants dans les établissements à le saisir rapidement.

Rentrée humide...

Lorsque la DHG plonge, les élèves se noient !

En supprimant des milliers d'emplois d'enseignants et en diminuant à cette rentrée le volume d'heures d'enseignement des lycées et collèges, le Ministre de l'Education Fillon (nouvellement « Sénatisé » ndlr : ça veut dire viré du gouvernement et planqué pour neuf ans à nos frais) a provoqué la hausse du nombre d'élèves par classe.

Dans certaines matières, comme l'EPS, basées essentiellement sur de la pratique, cela conduira à détériorer les conditions de travail des élèves et de leurs professeurs. L'équation est simple : Plus d'élèves = Moins de pratique = Baisse du niveau général

Prenons un exemple pour voir les implications concrètes. Apprendre à Nager : Tout le monde s'accorde à penser que c'est important. De nombreux parents paient des cours particuliers à leurs enfants pour apprendre à nager. Mais dans d'autres milieux ce n'est pas possible. Dans notre département rural il y a encore plusieurs milliers d'enfants qui ne savent pas nager, sans parler des adultes qui n'apprendront jamais. Les récentes catastrophes en Asie et à la Nouvelle Orléans ont encore montré l'utilité du savoir nager dans certaines situations d'urgence. Mais pour enseigner la natation, les règles de sécurité sont très strictes. Pas question d'avoir plus de douze élèves non nageurs avec un professeur ! Pas question non plus d'avoir toute une classe (28 élèves, parfois plus) à la piscine avec quelques non-nageurs, des débutants, et d'autres élèves aguerris. En augmentant le nombre d'élèves par classe on empêche de fait l'enseignement de la natation. Alors, dans certains collèges on va compenser comme on peut : on va organiser des tours de rôle. Aujourd'hui ce sont les quinze premiers de la liste qui vont à la piscine pendant que les autres vont dans la cour etc...

Ne nous laissons pas endormir par les jolis sourires de nos médaillées olympiques Laure Manaudou et Solène Figuès. La natation sportive française réussit bien et on ne peut que s'en réjouir. Certains clubs locaux font un excellent travail avec les jeunes.

N'oublions pas les milliers de gosses qui seront exclus du plaisir de nager par des décisions budgétaires aux conséquences différées bien réelles.

Descendons dans la rue le 4 octobre pour le rappeler à nos élus.

Philippe PERROT
(Syndicat National de l'EPS)

Réformes : Education Nationale ou éducation libérale ?

Les dernières années scolaires ont été marquées par des mobilisations importantes dans l'éducation. En 2003, la loi Fillon sur les retraites a occupé le devant de la scène pendant plusieurs mois et a fait passer au second plan la seconde étape de la décentralisation et le transfert de personnels aux collectivités régionales et départementales. Cette dernière réforme peut cependant être considérée comme un signe important d'une recomposition en profondeur du système éducatif visant, à terme, à adapter le système de formation aux seuls besoins de l'économie...

En 2004 et 2005, le rapport Thélot puis la loi Fillon (encore lui) ont mobilisé les lycéens et les enseignants. Ces fortes mobilisations ont permis de constater que si la nécessité de réformer le système éducatif était admise par tous, il n'était pas question pour autant de transformer l'école en un vaste champ d'expérimentation soumis aux stratégies ultra-libérales...

Du coup, le nouveau ministre, Gilles De Robien, a tenté, dès son arrivée au ministère, de démobiliser les uns et les autres en promettant de remettre en débat quelques-unes des dispositions les plus controversées du projet de loi. Mais cette tentative a fait long feu, et malgré le rejet des décrets d'application par le Conseil Supérieur de l'Education, le gouvernement, dans l'éducation comme dans d'autres secteurs, a imposé par ordonnances sa volonté d'affaiblir un peu plus l'Education Nationale. Dans ces conditions, nul doute que les mobilisations vont rebondir dans les semaines et les mois à venir....

Car la question centrale demeure : faire de l'éducation un outil d'émancipation, d'égalité des chances et de plus grande justice sociale ou la concevoir comme un simple appendice des politiques imposées par le Medef et ses alliés...

Les réformes en cours visent en effet plusieurs objectifs : réduire de façon drastique les budgets des

services publics pour satisfaire toujours plus les classes sociales les plus aisées avides de rentabilité financière et de moins-disant fiscal. D'où les privatisations, l'asphyxie progressive du système éducatif public par manque de moyens, la mise en concurrence des personnels et des établissements, les propos du ministre sur la parité enseignement privé/enseignement public, le recrutement sous contrat de droit privé de milliers de postes précaires et sous-payés, les attaques insidieuses contre le statut de la Fonction Publique.... Toutes ces réformes

étant directement inspirées par des directives débattues au sein de l'Union Européenne et de l'O-CDE...

Cette façon de penser le système éducatif est aux antipodes d'un véritable débat public sur l'école, que la FSU et d'autres réclament depuis plusieurs années. Elle est pourtant à l'œuvre. Ainsi dans la circulaire de rentrée 2004 « *le pilotage stratégique de la politique éducative* » faisait référence explicitement à la « *stratégie de Lisbonne* ». Celle de 2005 rappelle que la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) entre en vigueur au 1^{er} janvier 2006 et qu'elle place

« *l'obligation de résultats au coeur des principes qui régissent le pilotage de l'action éducatrice* ».

Pour ce qui concerne la FSU et ses syndicats nationaux, les mobilisations et l'action pour une réforme du système éducatif visant à l'égalité des chances, à la réussite de tous, à la formation de l'homme, du travailleur et du citoyen, seront au centre de cette année scolaire.

Lucien Matron.



Les surenchères sur l'emploi

Contrairement à toute la publicité qui a été faite sur la loi Borloo, les nouvelles mesures pour l'emploi ne marchent pas.

Ce n'est pas tellement qu'elles soient moins bonnes que les précédentes, mais elles sont compliquées et il n'existe aucun support d'information pour aider les agents de l'ANPE à les proposer aux demandeurs d'emploi, mais aussi et surtout aux employeurs. Il y a un cadre national, mais toutes les mesures peuvent avoir des applications régionales et même départementales. Chaque décideur en profite pour modifier sans arrêt les conditions d'application, aucun support informatif n'est mis en forme et chacun doit se débrouiller comme il peut. Dans ces conditions, les agents ANPE ont quelques difficultés pour avoir une vision claire de ce qui peut être proposé.

Ca ne marche donc pas. Pourtant on convoque à tour de bras les Demandeurs d'Emploi bénéficiant des droits sociaux, le courrier les invitant à aller voir les belles mesures que peut leur proposer l'ANPE ; mais l'ANPE n'a rien à leur proposer...

Déception des Demandeurs d'Emploi, malaise des agents ANPE ...

Solution : rendre les chômeurs responsables du chômage

En voilà une idée qu'elle est bonne. Tellement bonne que c'est la dernière trouvaille du gouvernement. Et pour le prouver, au lieu de faire venir les demandeurs d'emploi tous les 6 mois à l'ANPE, on va les faire venir tous les mois. Ils vont bien finir par en avoir marre qu'on les convoque pour rien, ils ne viendront plus et seront radiés pour absence à convocation (ils ne peuvent pas se réinscrire pendant 2 mois...). Bien sûr, certains continueront à venir, et pour les recevoir tous les mois, les effectifs actuels de l'ANPE sont insuffisants. Qu'à cela ne tienne, on va créer des emplois (3500 sur un effectif actuel de 23000) et on va réduire la durée des entretiens par deux. On va également accentuer le nombre de radiation pour refus d'emploi. C'est assez simple : il suffit de multiplier le nombre de mise en relation sur une offre d'emploi, et de radier pour 2 mois minimum tous ceux qui n'auront pas été vus par l'employeur. Quand on sait que les employeurs ne notent pas toujours les noms des gens qu'ils voient, soit parce que leur tête ne leur revient pas, soit par insouciance, soit parce qu'ils ont déjà trouvé quelqu'un, ça va radier sec. La nouvelle loi sortie cet été est faite pour ça. L'année 2006 sera l'année des radiations. Il suffisait d'y penser...

Philippe Dormagen

NON AUX REMPLACEMENTS DE ROBIEN !

Le non remplacement des professeurs dans le Second Degré est un problème bien réel. Un système de remplacement efficace dans les collèges et les lycées devrait assurer la continuité du Service Public d'Education et la continuité pédagogique pour les élèves.

Toutefois, les nouveaux décrets de Robien, parus en catimini, pendant l'été, le 26 août 2005, ne règlent en rien les suppléances longues trop souvent non assurées à cause du manque criant de postes de titulaires remplaçants. En ce qui concerne les suppléances courtes – moins de quinze jours – ces décrets établissent, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'obligation pour les enseignants de remplacer leurs collègues absents dans « la limite » (!) fixée à 5 heures supplémentaires maximum par semaine et 60 heures par an et par enseignant.

C'est inacceptable !

Ces décrets adoptés sans concertation remettent complètement en cause la définition nationale actuelle de nos services, augmentent fortement notre charge de travail et modifient profondément la conception de notre métier.

Organisons dans les établissements le refus de ces mesures inadéquates et coercitives.

Avec leurs confédérations,

les Unions Départementales Cfdt, Cfe-Cgc, Cftc, Cgt, Cgt-Fo, auxquelles se joignent la Fsu, l'Union syndicale Solidaires et l'Unsa, appellent tous les salariés du public et du privé à des arrêts de travail interprofessionnels le 4 octobre.

Elles leur demandent également de venir manifester ce 4 octobre à 15h à Chalon sur Saône et invitent les chômeurs et retraités à s'y joindre.

- Face au mépris du Gouvernement et du Patronat au regard des mobilisations du 10 mars et du Lundi de Pentecôte le 16 mai ...

- Face aux nouvelles attaques du Gouvernement et du Patronat :

Contrat Nouvelle Embauche, exonération cotisations sociales patronales

- Face au choix anti démocratique du Gouvernement, soutenu par le patronat, d'impulser ses mauvais coups par Ordonnances ...

Renforçons la solidarité des salariés, et tous ensemble, public, privé, jeunes, chômeurs et retraités créons le rapport de force pour faire aboutir les revendications.

NON AUX REMPLACEMENTS DE ROBIEN !

Le CDFD de la FSU 71, réuni ce vendredi 16 septembre 2005, demande l'abrogation du décret de Robien sur les remplacements de courte durée dans le second degré notamment parce qu'il prévoit pour les enseignants l'obligation des remplacements et qu'il entraîne, dans un contexte par ailleurs fortement marqué à la fois par les difficultés d'emploi pour les jeunes diplômés et par le développement de la précarité, une augmentation réglementée du temps de travail

Tous ensemble, public privé

Mardi 4 octobre

Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique
CGT – FSU – UNSA – CFDT – FO – CFTC- CGC

LE 4 OCTOBRE LA FONCTION PUBLIQUE DANS L'ACTION

Les organisations syndicales CGT, FSU, UNSA, CFDT, FO, CFTC et CGC de la Fonction Publique appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser en convergence avec les autres salariés, le 4 octobre, par une journée nationale de grève et de manifestations.

Elles refusent les choix d'affaiblissement de la Fonction Publique qui se traduisent par des suppressions massives d'emplois et une précarité accrue.

Elles revendiquent :

- ★ Une politique de l'emploi statutaire garantissant un service public répondant aux besoins de la population.
- ★ La défense et l'amélioration des garanties statutaires
- ★ Des mesures ambitieuses en matière de salaire et pension, permettant de rattraper les retards accumulés, d'assurer le maintien et une progression du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et la refonte de la grille, le déblocage et l'amélioration des promotions.

Elles exigent l'ouverture immédiate de négociations sur l'ensemble de ces points. (14 septembre 2005)

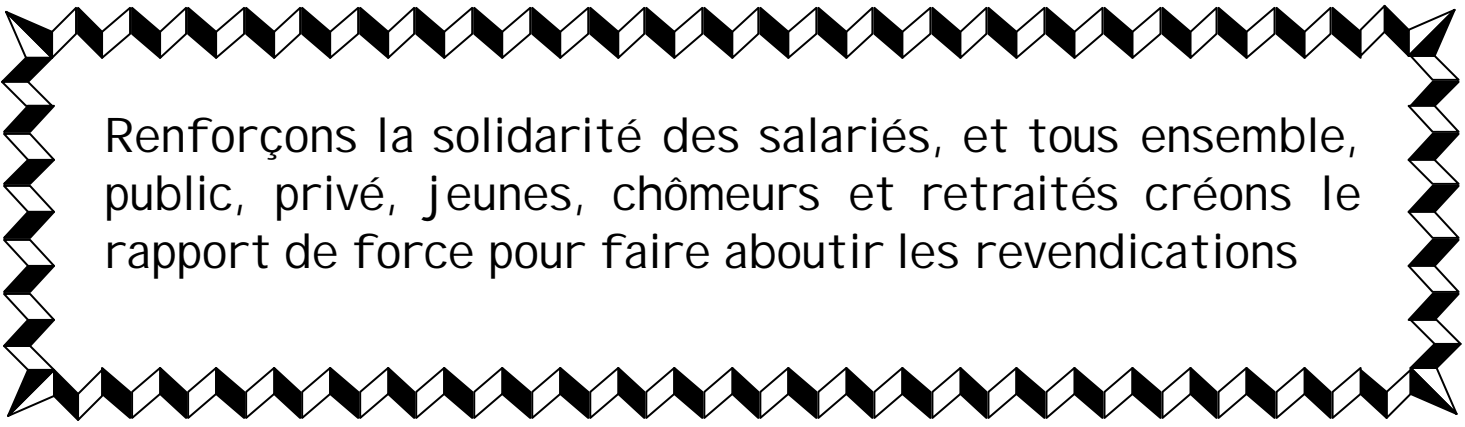
CFDT - CFTC - CFE.CGC - CGT - FO - UNSA - FSU - FGR.FP

NON A LA DEGRADATION DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

Les Unions Syndicales de Retraités

CFDT – CFTC – CFE.CGC – CGT – FO – UNSA – FSU et FGR.FP

appellent l'ensemble des retraités du privé et du public à participer à la manifestation



Renforçons la solidarité des salariés, et tous ensemble,
public, privé, jeunes, chômeurs et retraités créons le
rapport de force pour faire aboutir les revendications

Tous ensemble, public privé

Grève et manifestations

La FSU appelle l'ensemble des personnels de son champ à faire grève et à manifester le 4 octobre en convergence avec les salariés du privé et du public.

Elle les appelle à se mobiliser :

- * **pour** une politique ambitieuse en matière de salaires et de pensions
- * **pour** la défense et le développement de l'emploi et contre la précarité et les remises en cause des droits et garanties des salariés et des chômeurs tant dans le privé que dans le public (CNE, PACTE junior, CDI dans la fonction publique, développement des emplois précaires...)
- * **pour** la défense des services publics répondant à l'ensemble des besoins
- * **pour** un service public d'éducation qui assure la réussite de tous les jeunes, ce qui implique notamment des moyens budgétaires à la hauteur des besoins, l'abandon de la loi Fillon et de ses décrets d'application et une nouvelle négociation
- * **pour** le développement de la recherche (publique et privée), contre les manoeuvres du pouvoir et pour une véritable négociation de la loi recherche
- * **Contre** le transfert des missions et des personnels aux collectivités territoriales et le maintien des TOS dans l'équipe éducative et la FPE.

Assemblées générales à 10 heures

AUTUN - Maison des Syndicats

CHALON-SUR-SAONE - Maison des Syndicats

MACON : salle municipale - 27, rue Gambetta

PARAY LE MONIAL : petite salle du centre des Congrès

MANIFESTATION A CHALON SUR SAONE
Départ : Maison des Syndicats à 15 heures
Tous Ensemble - PUBLIC - PRIVE

LOI DU 9 DECEMBRE 1905 : LA SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT

100 ANS DE LAÏCITE

Au 19^{ème} siècle, le concordat de 1801 avait intégré les églises à l'état, elles étaient « juridiquement publiques ». Pendant tout le siècle, les républicains ont voulu faire passer les églises du public au privé. Dans cette optique ils ont d'abord fait voter **la loi de 1901**, sur les associations, qui va permettre à quiconque, sur n'importe quel objet, de créer une association.

Par cette loi le domaine privé dispose d'un statut protecteur et l'Etat lui accorde la plus totale liberté.

La loi de 1905 est l'achèvement de ce processus. La République s'affirme et triomphe avec la séparation des églises et de l'Etat. Ce qui est fondamental dans cette loi c'est la séparation du spirituel et du civil. Par l'article 1 « **La République assure la liberté de conscience** » elle s'approprie les valeurs de tolérance et de respect des croyances. L'article 2 affirme : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Le clergé devient une association comme une autre, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres.

Alsace-Moselle : scandale s'il en est, la loi de 1905 n'est pas appliquée dans ces deux départements (qui étaient allemands en 1905). Ils sont encore sous le régime du concordat.

Les remises en cause ont été nombreuses, surtout de Vichy à nos jours.

Une bonne partie de l'arsenal législatif anti-laïque

de Pétain est encore en vigueur. Sous la IV^o et la V^o république, les lois Barangé-Marie, Debré, Guermeur, Chevènement, Lang et Bayrou ont renforcé, de différentes façons, le financement public de l'enseignement privé (à 90% catholique). Aujourd'hui c'est l'équivalent de 200 000 postes (charges sociales comprises) qui est volé au budget de l'Ecole Publique.

Le débat sur l'Europe et le projet de traité constitutionnel a vu des groupes de pression religieux (principalement catholiques) agir contre l'esprit de cette loi et revendiquer un rôle social et politique qui nous aurait ramené plus de 100 ans en arrière s'ils avaient eu gain de cause. C'est le ministre Sarkozy qui, dans un livre, remet ouvertement en cause la loi de 1905, chassant une fois de plus sur les terres de la droite extrême.

Encore une aide à l'école privée. C'est un projet de décret (du 21 avril 2005) qui voudrait rendre obligatoire la participation financière des communes pour des élèves scolarisés dans une école privée d'une autre commune.

Et le ministre De Robien n'est pas en reste avec sa déclaration selon laquelle l'enseignement privé fait partie du Service Public. Peut-être ignore-t-il que l'école privée n'est pas soumise à la carte scolaire et revendique un caractère propre ?

Gérard Cothenet

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la loi de 1905,

**la FOL 71 et le Cercle Condorcet organise un banquet républicain
le 2 décembre 2005, à partir de 19h30 salle de la Verchère Charnay les Mâcon**

au programme :

- interventions du Président de la Ligue Française de l'Enseignement
- troupe de théâtre « Golmus »
- chorale de la Mère en Gueule.
- dîner républicain

**La FSU71 est partenaire de cette soirée, qui se doit d'être une réussite
pour confirmer les valeurs de la laïcité.**

Tarif : 22€- inscriptions avant le 15 octobre : Tel : 03 85 38 47 48

10F Le litre, 1€54 ont titré les journaux à cette rentrée 2005

Le prix des carburants touche tous les travailleurs

Alors que le gouvernement promet des aides à certaines professions, agriculteurs, routiers, transporteurs, marins pêcheurs, il laisse la grande majorité du pays payer l'addition. Tous ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller au travail, voire même pour travailler ont pu mesurer l'impact de la hausse du prix des carburants sur leur budget.

A l'Education Nationale, à la Recherche à la Culture, à l'ANPE ou au ministère du travail, de nombreux agents du service public ont à se déplacer dans le cadre de leurs activités professionnelles. Les assistantes sociales, les médecins et infirmières scolaires, les conseillers, les enseignants des réseaux d'aide, les remplaçants, les vacataires, les assistants d'éducation, les enseignants nommés loin de leur domicile, les inspecteurs, la liste peut s'allonger... Tous sont victimes de la politique gouvernementale qui privilégie la TIPP et permet au budget de l'Etat de se renflouer pendant que les ménages s'endettent.

Le coût des transports scolaires, à la charge du Conseil Général va exploser. Ce sont les impôts locaux qui vont augmenter. L'Etat va étrangler les collectivités territoriales en profitant de la situation conjoncturelle mondiale sur le marché du brut. C'est tout simplement scandaleux ! Comment allez vous financer les voyages et sorties scolaires, les compétitions sportives de l'UNSS avec des coûts de transport en hausse de 30% ? Cette hausse aura nécessairement des répercussions négatives sur le fonctionnement et la qualité des services. En bout de chaîne ce sont les élèves, les familles, les agents qui paieront l'addition !

Agissons tous ensemble par tous les moyens à notre disposition, y compris par la grève du 4 octobre, pour dire à De Villepin qu'il faut faire d'autres choix.

Calendrier

SAMEDI 24 SEPTEMBRE (SNUipp-FSU) :

1/2 journée d'informations syndicales de 9 h à 12 heures à CHALON : Maison des syndicats et à MÂCON : 27 rue Gambetta, salle communale.

SAMEDI 1er OCTOBRE (SNUipp-FSU) :

1/2 journée d'informations syndicales de 9 h à 12 heures à TORCY : salle Jules Ferry à DIGOIN : salle des fêtes 1er étage à AUTUN : Maison des syndicats.

MERCREDI 12 OCTOBRE : CDFD FSU

JEUDI 13 OCTOBRE : SNES-FSU

*Conseil Départemental (correspondants d'établissement)
OdJ : SI et Elections Professionnelles.*

JUSQU'AU 6 DECEMBRE :

**Vote par correspondance (1er Degré moins de 8 classes)
ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

MARDI 15 NOVEMBRE Stage FSU

Les Services Publics demain...

SAMEDI 19 NOVEMBRE (SNUipp-FSU) :

1/2 journée d'informations syndicales de 9 h à 12 heures La MATERNELLE à CHALON : Maison des Syndicats

JEUDI 1er DECEMBRE : Stage SNES-FSU

Maison des Syndicats de CHALON (voir page 11)

JEUDI 1er et VENDREDI 2 DECEMBRE :

Stage SNEP-FSU Maison des Syndicats, CHALON (p 11)

MARDI 6 DECEMBRE :

**Vote dans les établissements 1er & 2nd degrés
ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

VENDREDI 9 DECEMBRE

Dépouillement

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

MARDI 13 DECEMBRE (SNUipp-FSU) :

Stage A.I.S. « le devenir de l'A.I.S en question ». à CHALON : Maison des syndicats (voir page 11)

**Aves ses douze syndicats nationaux présents en Saône et Loire,
LA FSU 71 EST LA PREMIERE ORGANISATION DE
LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT ET DE L'EDUCATION
DANS LE DEPARTEMENT.**

**Adhérez, réadhérez au syndicat national de votre catégorie,
Soutenez, renforcez la FSU et ses Syndicats Nationaux
lors des prochaines échéances électorales :
Conseils d'administration des Etablissements,
Elections professionnelles Paritaires ...**

EMPLOIS VIE SCOLAIRE : la précarité a de l'avenir

Lors de sa conférence de rentrée, le nouveau Ministre de Robien, a annoncé la création de 45 000 Emplois de Vie Scolaire (en réalité 18 000 créations nettes, dont de 7 à 10 000 pourraient concerner les écoles).

Ces contrats, ainsi que les missions qui y sont associées, font largement penser à un retour des Aides-Educateurs, mais avec des conditions encore plus dégradées :

- durée des contrats de 6 mois renouvelables jusqu'à un maximum de 2 ans.
- travail à temps partiel imposé ou 20 ou 26 heures hebdomadaires (suivant le type de contrat).
- salaire sur la base du SMIC horaire (pour 20h : 550 €net.....)

L'entrée dans la vie active par le biais de temps partiel et mal rémunéré devient une norme. Ces contrats sont dans la droite ligne de la politique de la précarisation de l'emploi (notamment des jeunes) menée par le gouvernement, à travers par exemple le Contrat Nouvelle Embauche, la remise en cause du code du travail.

Après l'expérience des aides-éducateurs et des assistants d'éducation, l'arrivée des Emplois de Vie scolaire soulève de nombreuses questions :

- durée des contrats - intégration et continuité du travail avec les équipes
- formation à l'emploi - possibilité de formation personnelle - niveau de recrutement
- nombre de personnels recrutés....

Le bilan de l'expérience des AE avait conduit le SNUipp à estimer nécessaire la présence de

personnels non-enseignants dans les écoles et à formuler un certain nombre d'exigences :

- la pérennisation de ces emplois.
- un statut d'emplois publics stables et qualifiés.
- la reconnaissance d'une nécessaire professionnalité pour l'encadrement des élèves handicapés ou pour d'autres missions : aide à la gestion des BCD, nouvelles technologies, aide à l'encadrement des élèves, ...

La mise en œuvre des contrats d'accompagnement dans l'emploi et des contrats d'avenir est prévue dès la rentrée 2005. Ce sont des contrats créés par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Ils sont financés à 90 % par le Ministère du travail et à 10 % par le Ministère de l'Education Nationale.

45 000 recrutements annoncés pour l'Education Nationale avec l'objectif de 20 000 d'ici fin décembre 2005. En fait, ces nouveaux contrats remplaceront les 27 000 CES (Contrats emploi solidarité) et CEC (Contrats emploi consolidé) actuellement en fonction dans les établissements du second degré. Il n'y aurait donc en fait que 18000 emplois nouveaux, sans qualification, à temps partiel et sous-payés.

La lutte contre la précarité et pour la création d'emplois de titulaires dans la Fonction Publique sera au centre de notre journée d'action du 4 octobre.

Paul BARDAY

1905-2005 CENTENAIRE DE LA LOI DE SEPARATION EGLISES-ETAT

Exposition : Histoire et actualité de la Laïcité

Du vendredi 30 septembre au vendredi 7 octobre, Bibliothèque municipale de CHAGNY

CONFERENCE : Histoire de la Laïcité, par Jean Bouveret.

**Jeudi 6 octobre à 20 heures 30 à la Bibliothèque municipale
18 rue de la Boutière - CHAGNY**

LA 2ème FETE ALTERMUNDIALISTE MACONNAISE la Roche Vineuse : 25 septembre à l'initiative de ATTAC-Mâcon .

Au programme :

Débats : forum Europe et constitution, Forum Transport-Energie-Environnement)
animations (théâtre, musique, chant)

et stands militants (avec la participation de la section mâconnaise de la FSU).

En conclusion de cette journée : intervention de Susan George, VP de ATTAC-France.

Comme l'édition 2004, cette journée festive et militante a démontré s'il en était besoin

QU'UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE. !!!

Stages de Formation Syndicale

MARDI 15 NOVEMBRE : Stage FSU 71 "Les Services Publics demain ..."
Spécificité des Services Publics à la française : Responsabilité de l'Etat, droits et statuts dans les fonctions publiques, place et rôle des syndicats....
Le désengagement de l'Etat : Décentralisation, précarisation des agents, marchandisation (sous-traitance, marché des appels d'offre...), les services publics et l'Europe,

JEUDI 1er DECEMBRE : Stage SNES-FSU Maison des Syndicats de CHALON
Matin : La lolf, -Présentation -Les enjeux de la loi organique -Résultats de l'expérimentation menée
Après-midi : La Lolf et sa logique appliquée à l'établissement, notamment en matière de budget
- Le rôle du CA - Les pouvoirs du CA,

JEUDI 1er et VENDREDI 2 DECEMBRE : Stage SNEP-FSU Maison des Syndicats de CHALON
Jeudi matin (avec le SNES) : La lolf, -Présentation -Les enjeux de la loi organique -Résultats de l'expérimentation menée. **Après-midi et vendredi** : l'Education Physique et Sportive en milieu scolaire, réalité et enjeux

MARDI 13 DECEMBRE Stage SNUipp-FSU à CHALON : Maison des syndicats
Stage A.I.S. « le devenir de l'A.I.S en question ».

MODELE (Education)
à rédiger sur papier libre
Prénom Nom,
Professeur, ... OEA ...
....(établissement)

Congé pour Stage de Formation Syndicale du 15 novembre 2005

Madame le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84/16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour le mardi 15 novembre 2005, pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Chalon sur Saône.

Il est organisé par la FSU 71, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (Arrêté publié au JO du 05/02/93)

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de mon profond dévouement au Service Public d'Education.

à _____ le / 10/2005
Prénom Nom.

La formation syndicale est un droit
INSCRIVEZ-VOUS aux Stages
Comment faire ?
Pour le stage "Service publics",
1° Demander immédiatement un
congé (voir ci-contre)
2° compléter la fiche d'inscription
(ci-dessous)

Fiche d'inscription au stage « Les Services Publics demain... »

Organisé par la FSU 71 à CHALON SUR SAONE (Maison des Syndicats)

Nom : _____ Prénom : _____ Syndicat : _____-FSU

Téléphone personnel : _____ Adresse Email : _____

Etablissement : _____ Adresse : _____

Participera au Stage de formation syndicale du Mardi 15 Novembre 2005

prendra le repas de midi. Mardi 15 Novembre

La demande d'autorisation d'absence a été déposée le ___ octobre 2005 (**Avant le 15/10**)

Le ___ octobre 2005,
Signature :

à renvoyer dans les meilleurs délais à la Section Départementale FSU 71
par courrier postal FSU 2 rue du Parc 71100 CHALON ou mél à fsu71@fsu.fr

NON A LA DEGRADATION DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

Les Unions Syndicales de Retraités

CFDT – CFTC – CFE.CGC – CGT – FO – UNSA – FSU et FGR.FP

appellent l'ensemble des retraités du privé et du public à participer à la manifestation qui sera organisée le mardi 4 octobre 2005.

Les Unions Syndicales de retraités rappellent leur action unitaire du 9 juin dernier contre la dégradation du pouvoir d'achat des retraites et des pensions qui a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de retraités dans toute la France et réuni plus de 200 000 signatures de la pétition commune.

Elles dénoncent le mépris du gouvernement face à cette action et l'absence de réponse aux revendications.

Elles constatent la progression, durant l'été, de la hausse du coût de la vie, notamment en raison de l'augmentation des prix des carburants et du fuel domestique.

Elles exigent des mesures urgentes pour une revalorisation des basses pensions, des retraites de base ou complémentaires ainsi qu'une indexation du minimum de pension sur le SMIC ou le minimum de traitement.